



Système de gestion des décisions des instances

Intervention ADDENDA - Mise en valeur du territoire ,  
Direction de l'urbanisme et du développement  
économique

Numéro de dossier : 1136347027		
Unité responsable	administrative	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Objet		Demander au conseil municipal d'adopter un règlement intitulé «Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047)» concernant la hauteur et la densité d'un secteur situé au sud de la rue Saint-Antoine, entre les rues de la Montagne, Torrance et Jean-D'Estrées

Sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires

♦Commentaires

La division de la planification urbaine, Direction de l'urbanisme et du développement économique du Service de la mise en valeur du territoire, est favorable à l'adoption d'un règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal, pour créer un nouveau secteur de densité au sud de la rue Saint-Antoine, entre les rues de la Montagne, Torrance et Jean-d'Estrées. Le coefficient d'occupation du sol maximal passera de 6,0 à 9,0, et la surhauteur autorisée autorisée est augmentée de 65 à 120 mètres. Cette modification au Plan d'urbanisme permettra, en plus de reconnaître des caractéristiques propres au site, d'assurer une transition plus appropriée entre les grandes hauteurs autorisées pour le bâti du centre-ville et celles moins élevées dans les autres secteurs adjacents. Une résolution pour un projet particulier de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) sera adoptée par le conseil afin d'encadrer la réalisation d'un projet de construction de deux tours, une résidentielle et l'autre commerciale et résidentielle.

Le Comité mixte a reçu favorablement la demande de modification et il a recommandé :

- avant d'aller de l'avant dans le développement du projet, de poursuivre les démarches auprès du propriétaire du terrain de stationnement longeant la rue Saint-Félix (côté est) afin d'intégrer cet espace résiduel au projet;
- de revoir l'expression architecturale du projet, la conception d'une tour de grande hauteur constituant un geste architectural fort dans la ville qui doit exprimer une identité propre tout en étant ancré dans son contexte;
- de porter une attention particulière à l'interface entre l'arrière des nouvelles constructions, la rue Torrance et la future coulée verte (espace public) aménagée au-dessus et le long de la bretelle d'autoroute.

Aussi le Comité mixte recommande à la Ville de ne pas accepter l'aménagement de passerelles au cas par cas et de porter une réflexion plus large sur cette question.

Ci-joint, l'avis du Comité mixte :



C13-VM-01\_Cadillac-Fairview\_rue Saint-Antoine.PDF

Numéro de certificat (ou note)

<p><b>Responsable de l'intervention</b> Claire MORISSETTE Conseillère en aménagement <b>Tél. :</b> 514 872-7488  Pour Manon Brûlé Architecte, chef d'équipe réglementation 514 872-4395</p>	<p><b>Endossé par:</b> Monique TESSIER Chef de division Planification urbaine <b>Tél. :</b>514 872-4095 <b>Date d'endossement:</b> 2013-09-13</p>
---	---